

Aperçu du fonds — FPG et FPG Perspective

FPG Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: décembre 2000

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 30 717 919 \$

Date d'établissement: janvier 1999

Nombre total d'unités en circulation: 1 613 008

Rotation du portefeuille: 21,49 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
FPG série 1	2 500	3,06	1,90	19,0848	71 067
FPG série 2	2 500	2,64	1,90	19,9942	299 679
FPG Perspective série 1	2 500	3,08	1,90	19,4664	339 525
FPG Perspective série 2	2 500	2,64	1,90	19,9942	448 393

Les contrats FPG et FPG Perspective ne peuvent plus être souscrits depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG ou FPG Perspective existant.

Dans quoi le fonds investit-il?

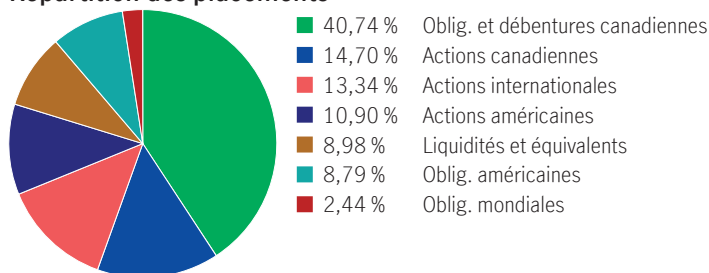
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Manuvie	27,57 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	8,67 %
Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie	5,49 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	5,04 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,99 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	4,99 %
FNB indicel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,07 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	3,99 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	3,95 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie	3,90 %
Total	72,65 %

Total des placements : 19

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option FPG série 2, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

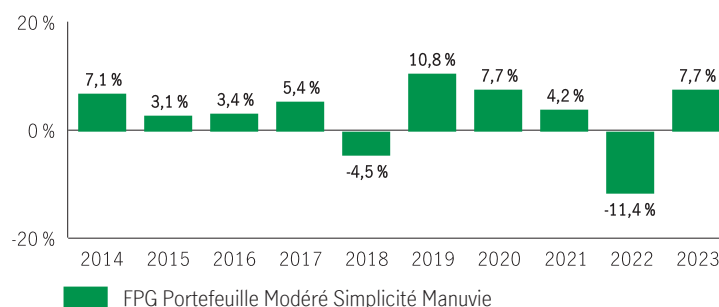
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option FPG série 2, détient 1 365,27 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,16 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option FPG série 2. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez			Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 3,0 % du montant souscrit			- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	FPG %	FPG <i>Perspective</i> %	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	4,50	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	3,50	4,50	
	moins de 4 ans après la souscription	2,50	3,75	
	moins de 5 ans après la souscription	1,50	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	0,00	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	0,00	1,50	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
FPG série 1	3,06	1,90
FPG série 2	2,64	1,90
FPG <i>Perspective</i> série 1	3,08	1,90
FPG <i>Perspective</i> série 2	2,64	1,90

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Portefeuille vise à générer un revenu et à obtenir une croissance compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds de titres à revenu fixe canadiens et des fonds du marché monétaire canadien, mais aussi des fonds d'actions canadiennes. Le Portefeuille peut également investir dans les fonds d'actions étrangères, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec